



Un nouveau groupe de travail « SEGPA » s'est tenu ce mardi 10 juin au ministère avec pour objectif de traiter de la question du fonctionnement de la structure SEGPA.

La discussion a débuté une nouvelle fois sur le thème de l'inclusion qui est, pour le ministère, un élément déterminant dans l'évolution des SEGPA.

La délégation FSU (SNES, SNUIPP, SNUEP) a rappelé comme dans les précédents groupes de travail son attachement à la structure sur les 4 années et particulièrement **que la classe de 6^e est un maillon essentiel du projet de l'élève et qu'elle donne toute sa cohérence à l'action de la structure SEGPA, il n'est donc pas question de la supprimer ou de la transformer.**

La structure ne peut être modifiée en dispositif d'inclusion, elle perdrait sa raison d'être et son efficacité. **La construction de passerelles pédagogiques et d'actions communes** nous paraît bien plus porteuse de progrès et d'une réelle évolution dans les pratiques pédagogiques de la SEGPA et du collège.

Enfin, la FSU souhaite que les expérimentations à l'œuvre actuellement fassent l'objet d'une analyse et d'une évaluation, car ces nouvelles dispositions n'ont qu'une logique comptable, et ont pour conséquences la réduction de moyens.

La FSU s'appuyant sur la concertation des collègues depuis début de l'année a réaffirmé les grands principes qui définissent le fonctionnement et la cohérence de l'action des SEGPA :

- Une équipe restreinte et formée
- Une direction par SEGPA
- Des moyens fléchés et identifiés SEGPA
- Des synthèses et coordinations pour les enseignant-es intervenant en SEGPA
- Un meilleur fonctionnement des CDOEA
- Un PPFO ou PIFO construit par l'équipe avec les élèves et leur famille

La question du CFG doit être reposée, avec la nécessité d'avoir un cadrage national et un contenu réinterpellé.

L'enseignement préprofessionnel doit être quant à lui redéfini en lien avec l'accès aux formations qualifiantes de niveau 5.

Le prochain groupe de travail se tiendra à la rentrée sur la sortie de la SEGPA.

En parallèle, la DGESCO proposera une proposition de texte fin septembre.

Enfin, suite aux demandes répétées et à l'urgence de la situation en EREA, le ministère a avancé le groupe de travail sur les EREA qui se tiendra avant les vacances d'été. ■

Sommaire

- | | | | | | |
|----------------------------------|-------|------------------------------------|-------|---------------------------------------|------|
| > SEGPA | P 1-2 | > Progression candidat-es Bac Pro | P 4 | > Déclaration FDE du SNUEP-FSU | P 8 |
| > Suicide imputable au service | P 2 | > Rentrée en Ile de France | P 5-6 | > Retraités et actifs même combat | P 9 |
| > Frais déplacements temporaires | P 3 | > Conseil Supérieur des Programmes | P 6 | > Communiqué FSU- Grève SNCF | P 10 |
| > Lu au BO | P 3 | > Pétition UNEF/FSU | P 7 | > Préavis grève : épreuve de contrôle | P 10 |

SEGPA

(...)

Depuis plusieurs mois, la FSU et ses syndicats alertent sur les dégradations des conditions de travail, à la prochaine rentrée, dans nombre de départements : fermetures de divisions et de structures, hausse des effectifs dans les classes, augmentation des classes à doubles niveaux, fermetures de 6^e, orientation des élèves reportée en fin de 6^e, volonté de certains-DES DASEN de remettre en cause des orientations, directions de SEGPA vacantes voire regroupées, absence de départs pour les formations d'enseignants spécialisés ou de directeurs adjoints de SEGPA...

Pour la FSU, les SEGPA ne doivent pas servir de réservoir de postes. Accueillant environ 95000 élèves, elles constituent, avec les EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté), les seules structures spécifiques dédiées à la prise en charge des élèves en grande difficulté. Elles doivent être mieux reconnues et faire partie intégrante du collège dans lequel elles sont implantées ; les dégradations qu'elles subissent doivent cesser.

Leur évolution doit permettre de mieux assurer la mise en œuvre, tout au long des 4 niveaux de classe, des enseignements adaptés auxquels les élèves ont droit, de

pratiquer une inclusion raisonnée quand cela apparaît possible et pertinent, en fonction du projet individuel de chacun élaboré avec les personnels de la SEGPA et du collège. Elle doit garantir une préparation de qualité à la scolarisation en lycée professionnel dans toutes les SEGPA et permettre en fonction du projet d'orientation de l'élève, une inclusion totale dans les LP après la 3^e afin de préparer à l'insertion sociale et professionnelle par l'obtention d'une qualification ou d'un diplôme reconnu de niveau V.

Ces évolutions nécessaires ne peuvent être un prétexte à la réduction des moyens attribués à cette structure dont le rôle et l'efficacité ont été soulignés dans un récent rapport de l'Inspection Générale.

À cette fin, les moyens suffisants doivent être dégagés pour assurer tous les enseignements, permettre de dégager les temps de concertation et améliorer les conditions de travail des différents professionnels qui y interviennent.

La FSU et ses syndicats continueront de porter ces revendications et ces propositions dans le cadre des concertations engagées pour une réécriture de la circulaire applicable à la rentrée 2015. ■

*Extraits du communiqué de presse de la FSU
Paris 13 juin 2014*

AU NIVEAU NATIONAL :
95 625 élèves en SEGPA en 2012 (y compris Mayotte)
Moyenne en France : 2,9 % des élèves de collèges sont en SEGPA
Plus de 2 élèves de SEGPA sur 3 poursuivent en LP
(les autres sont en CFA, autres formations ou sortent pour 10 %)

Le Rectorat reconnaît le suicide comme imputable au service

Pierre Jacque, professeur d'électronique au lycée Artaud à Marseille, a mis fin à ses jours à son domicile le 1^{er} septembre dernier.

Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille a fait connaître sa décision concernant la demande de reconnaissance formulée par la famille : le suicide de notre collègue est désormais considéré comme « *imputable au service* ». Le Recteur a décidé de suivre l'avis donné le 3 juin par la commission de réforme. Composée de médecins, de représentants de l'employeur et des élus des personnels sous l'autorité de la Préfecture, elle s'était prononcée comme favorable à cette reconnaissance. Le travail d'enquête conduit par le CHSCT académique avait en effet permis de montrer les déterminants liés au travail dans ce geste tragique, ainsi que les carences de l'admi-

nistration dans l'accompagnement des personnels et les moyens dévolus à la médecine de prévention. Les militants du SNES ont porté ce dossier, malgré les obstacles et les blocages parfois, en veillant toujours à défendre les intérêts des personnels, en veillant toujours à respecter la mémoire de Pierre Jacque et la volonté de la famille. Cette reconnaissance, une première dans notre académie, essentielle pour la famille, constitue aussi une étape importante, pour les personnels confrontés à la réforme STI2D, pour l'ensemble des collègues qui trouvent là un précédent concernant la reconnaissance des risques psychosociaux liés au métier. La santé au travail est un enjeu majeur que l'Éducation nationale devra désormais traiter avec sérieux. ■

Séverine Vernet
secrétaire du CHSCT A pour la FSU

Suicide « imputable au service »

Communiqué de la FSU d'Aix-Marseille, 5 juin 2014

Frais de déplacements temporaires

Utilisation de son véhicule personnel
pour les visites de stage en entreprise

Secteur corpo du SNUEP-FSU

Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État s'applique pour les visites de stage en entreprise. Il concerne les agents en mission : agent en service, muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. Il est donc très important de réclamer un ordre de mission s'il ne vous est pas fourni.

Aux termes de l'article 10 du décret du 3 juillet 2006, les agents peuvent utiliser un véhicule personnel pour les déplacements liés à l'exercice de leurs fonctions, **sur autorisation de leur chef de service**. Il faut donc demander autorisation écrite au chef d'établissement pour l'utilisation de votre véhicule personnel avant le déplacement.

Les agents sont alors indemnisés, pour les déplacements effectués en métropole (et outre-mer), soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont

le taux est fixé par l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006.

L'indemnisation s'effectue sur la base des indemnités kilométriques dès lors que l'agent est contraint d'utiliser son véhicule personnel pour l'exercice de ses fonctions, en l'absence de moyen de transport public adapté au déplacement considéré.

Le décret 2006-781 définit le montant des indemnités kilométriques (selon le total de kms parcourus par année civile) :

- moins de 2000km = 0,25€/km
- entre 2000 et 10 000 km = 0,31€
- plus de 10 000 km = 0,18€

Il est possible d'obtenir le remboursement des frais de déplacement temporaire chaque fois que l'emploi du temps en service rend effectivement impossible l'utilisation d'un transport en commun, même s'il existe. ■

Les textes

- Décret 2006-781 du 3 juillet 2006
- Circulaire 2006-175 du 9 novembre 2006
- Circulaire 2010-134 du 3 août 2010

Lu au BO n°24 du 12 juin 2014

Brevet d'études professionnelles

Création et modalités de délivrance du BEP spécialité « réalisation d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse » : modification

arrêté du 14-5-2014

Représentants des parents d'élèves

Élections aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement - année scolaire 2014-2015

note de service n° 2014-076 du 11-6-2014

PROGRESSION DU NOMBRE DE CANDIDAT-ES AU BAC PRO 2014 : qu'en est-il réellement ?

Si le SNUEP-FSU se réjouit du fait que **« la voie professionnelle enregistre une progression de 12 % du nombre de candidats au bac en 2014 »**, il n'est pas dupe de ce qui a permis **« de quasiment doubler le nombre de candidats »** depuis la mise en place de la réforme du Bac Pro. Au lieu d'ouvrir suffisamment de classes de Bac Pro en 2 ans, pour permettre aux titulaires d'un BEP ou d'un CAP d'y poursuivre leurs études, le ministre d'alors, X. Darcos, a préféré spolier les élèves d'un an de formation. C'est ce que l'Administration d'alors appelait le cylindrage de la voie professionnelle.

Ce discours, où Florence Robine, DGESCO, fait l'apologie de ce qui fût mis autrefois en place par un ministre portant une autre coloration politique, laisse dubitatif une fois encore, sur ce que l'actuel ministre entend mettre en œuvre pour réellement valoriser la voie professionnelle. Même si le SNUEP-FSU ne peut que s'accorder avec Florence Robine quand elle déclare que **« le bac professionnel s'affirme comme un diplôme de première importance »**, le développement de quelques Campus des Métiers isolés et ségrégatifs, ou la promotion à outrance de l'apprentissage et des parcours mixés ne peuvent rester les seules solutions proposées. La DGESCO le dit elle-même : **« l'offre de formation ne permet pas toujours de répondre à la demande des élèves qui se voient donc affectés dans des spécialités**

qu'ils n'ont pas demandées ». Qu'attend donc le ministère pour ouvrir des sections ? Alors que la suppression des seuils d'ouverture et de fermeture des sections d'apprentissage est envisagée, l'Éducation nationale continue à fermer des sections inséchantes au motif d'effectifs faibles inférieurs aux « seuils ».

Enfin, concernant les modalités de certification, et pour pallier la disparition des cours en mai, en plus de ceux de juin, la DGESCO met en évidence sa méconnaissance du sujet en estimant que **« la multiplication des épreuves et des modalités de passation de même que la volonté de faire des épreuves terminales, même orales, commencent à poser problème »** puis en ajoutant **« qu'avec le bac professionnel on voit qu'on est capable d'évaluer un certain nombre de compétences au long cours, sur l'année »**. C'est justement parce que l'on met en œuvre les CCF, dans la voie professionnelle, que les cours s'achèvent maintenant au retour des vacances de printemps voire avant celles-ci ! Ce n'est certainement pas en raison de notre volonté de revenir à des épreuves terminales ! Voilà qui pourrait également nous inquiéter sur la manière dont le ministre Benoît Hamon veut s'emparer du dossier de la simplification des méthodes de certification dans la voie professionnelle. ■

Secteur éducation
secteur.educ@snuiep.com

Analyse du SNUEP-FSU

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2014 EN ILE DE FRANCE

Déclaration du SNUEP-FSU
Ile de France
Au CIAEN

Nous constatons une prévision de maintien des effectifs en enseignement professionnel public, alors que les demandes dans certaines filières comme esthétique ou coiffure, pour ne citer que celles-là, dépassent l'offre. Nous craignons que le mirage de la formation en apprentissage, à laquelle beaucoup de responsables politiques et rectoraux, succombent par paresse intellectuelle, méconnaissance ou parti pris idéologique ne soit l'explication de cette pénurie.

D'autre part, le rectorat de Versailles prévoit même une baisse des effectifs, alors qu'il est prévu une importante hausse des effectifs en lycée. Cette fois, il ne sera pas possible d'invoquer comme l'an passé une baisse mécanique due à la réforme des Bacs Pro 3 ans. Au contraire, nous y voyons le signe d'une dégradation loin des objectifs annoncés.

À rebours, le rectorat de Versailles prévoit même la réduction des capacités d'accueil en Bac Pro, d'abord en nombre de classes. Cela sonne comme l'aveu de l'échec de l'attractivité de l'enseignement professionnel, ce qui était pourtant l'objectif affiché de la réforme des Bacs Pro 3 ans, très improprement appelée : « rénovation de la voie professionnelle » (sic).

À ce sujet, les fusions de Bacs Pro, loin de contribuer à une amélioration de la situation contribuent à cette image négative persistante de l'enseignement professionnel auprès des élèves et de leurs familles, mais hélas, plus largement dans l'opinion publique.

Il est de notre responsabilité de transmettre ici le ressenti de nos collègues et de nos élèves des Bacs Pro GA (Gestion et Administration), cette fusion forcée entre les Bacs Pro secrétariat et comptabilité symbolise à lui tout

le mirage de la formation en apprentissage à laquelle beaucoup de responsables politiques et rectoraux, succombent

seul tout ce qui ne va pas avec cette réforme, perte de finalité professionnelle, enseignements en concurrence au sein de la même unité de formation, évaluation permanente à la place de la transmission des savoirs et cerise sur le gâteau, obligation d'utiliser un logiciel déficient.

Le SNUEP-FSU n'a cessé de dénoncer cet état de fait, alors même que d'autres fusions sont envisagées, comme les Bac Pro vente et commerce ou les formations esthétique et coiffure.

Le SNUEP-FSU réaffirme que ces projets ne contribueront en rien à construire l'enseignement professionnel dont nous avons besoin, bien au contraire.

>>>



C'est parce que nous sommes ambitieux pour l'enseignement professionnel, que le SNUEP FSU maintient son opposition absolue dans la poursuite de la politique des Lycées des Métiers. Nous nous opposons à toutes les labellisations en cours et refusons toute nouvelle labellisation. Car c'est une mauvaise réponse aux difficultés de l'enseignement professionnel public, et ne poursuit qu'un adéquationisme illusoire aux besoins supposés du marché du travail local. Nous serons particulièrement attentifs aux prochains campus des métiers qui devront être prochainement votés en CIAEN.

Le SNUEP comme les autres syndicats de la FSU regrette la fermeture de certains BTS comme le BTS MUC de Nanterre. Nous condamnons la politique du rectorat de Versailles de fermer les FCIL4 de préparation aux concours médicaux, alors même qu'elles ont montré leur utilité et leur efficacité.

Concernant la fusion des lycées de Bezons dans l'académie de Versailles, nous devons regretter que cela s'accompagne de la destruction d'un poste de PLP sans que les capacités d'accueil

ne soient bouleversées.

Dans les trois rectorats franciliens, nous constatons l'ouverture de nombreux projets de CAP 1 an, nous n'avons pas d'opposition de principe, à la seule condition que cela ne se fasse pas au détriment du reste de l'enseignement professionnel. C'est ainsi, que nous déplorons malheureusement dans toute l'Île de France, des suppressions de sections CAP 2 ans, laissant ces formations au CFA et à l'alternance, alors que toutes les enquêtes montrent que les élèves de lycée professionnel, souvent victimes de discriminations à l'embauche ont toutes les peines du monde à trouver un employeur leur assurant une formation en alternance, ils doivent alors se tourner vers l'enseignement professionnel public, alors que se passe-t-il, alors que l'on ferme les possibilités de formations ? C'est le serpent qui se mord la queue, on ferme les formations parce qu'il n'y a pas assez de candidat-es, les candidats se censurent parce que l'offre diminue. Le rectorat de Paris affirme vouloir maintenir des formations malgré une demande faible, ce volontarisme est à saluer, nous pensons que c'est un exemple à suivre. ■

Dominique Bouillaud
Représentant SNUEP-FSU

La FSU a pris connaissance de la démission d'Alain Boissinot du CSP.

Pour la FSU, cette situation ne doit pas remettre pas en cause la dynamique engagée et être prétexte à l'immobilisme. Le CSP a engagé un travail intéressant qui a su traduire les équilibres issus de la loi de refondation. Il doit poursuivre ses travaux dans la sérénité. En particulier, aucun coup d'arrêt ne doit être donné à l'élaboration indispensable de nouveaux contenus d'enseignement.

À ce titre, elle sera attentive à ce que le travail du nouveau président s'inscrive dans l'orientation engagée qui doit être confirmée.

La FSU attend la consultation des personnels sur le socle commun de connaissance, de compétences et de culture, prévue par le ministre à l'automne. Car il va de soi que l'association des enseignants est indispensable à la nécessaire dynamique collective pour refonder en profondeur le système éducatif.

La FSU continuera à lutter contre toute tentative de retour au socle commun de 2005 et à s'engager dans la construction du consensus nécessaire à l'évolution du système éducatif au service de la réussite de tous les élèves.■

Conseil Supérieur
des Programmes

Communiqué de presse de la FSU
11 juin 2014

Nous sommes candidat.es au concours : Donnez-nous les moyens pour devenir enseignant.es et CPE !

Pétition UNEF et FSU

Nous, étudiant.es candidat.es au concours des enseignant.es et de CPE, subissons cette année les aléas d'une réforme imposant des parcours qui deviennent illisibles. Nous avons dû cumuler une année de master et une préparation au concours, dans un contexte où les informations sur les modalités de concours, d'affectations et de stages ont été délivrées au compte-gouttes, générant une situation extrêmement stressante et pénalisant les chances de réussite.

Et pourtant, les 54 000 postes promis ne seront pas pourvus sans recrutement !

Des pré-recrutements doivent être proposés en urgence aux étudiant.es non admis aux concours pour leur permettre de repréparer sereinement sans contraintes financières le concours et si nécessaire le master.

La réforme doit évoluer à la fois pour les lauréat.es au concours et les futur.es candidat.es.

Pour les étudiant.es qui n'auront pas le concours : nous revendiquons le droit à une nouvelle chance !

1) soit en entrant en master 2 (pour les étudiant.es actuellement en Master 1) pour finaliser le diplôme préparant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Cela implique de pouvoir :

- *bénéficier des stages prévus* dans le cursus en école ou établissement scolaire

- *suivre le parcours « aménagé »* d'aide à la repréparation du concours, sans frais d'inscription supplémentaires.

2) soit en entrant dans une préparation au concours (sans enga-

gement dans une année diplômante) qui doit être offerte aux titulaires d'un master 1 MEEF qui souhaitent faire une « pause » dans le master, et à tout autre candidat.e souhaitant préparer le concours et ne pouvant pas s'inscrire en M1 MEEF. Dans le cadre de cette préparation,

- des stages doivent être proposés pour construire la professionnalité visée

- les droits des boursiers doivent être maintenus pour l'année « de seconde chance »,

- les frais d'inscriptions doivent être équivalents à ceux d'un master.

Pas de réorientation subie ! Refus de l'exclusion, de fait, pour cause d'échec à la première tentative !

Pour les lauréat.es des concours : les mêmes conditions les plus favorables pour tous !

Que nous ayons passé le concours exceptionnel ou rénové, que nous soyons titulaires d'un M1 ou d'un M2 (ou équivalence), avec ou sans expérience d'enseignement, que nous bénéficions de dérogations de diplômes, nous sommes tous fonctionnaires stagiaires et avons droit à une formation professionnelle de qualité. Aucun.e stagiaire ne doit être en pleine responsabilité d'enseignement sans formation pendant l'année de stagiarisation.

Il faut changer les conditions de stage pour améliorer la formation : -

- ***1/3 temps en responsabilité devant élèves maximum !***

Il n'y aura pas de revalorisation du métier sans reconnaissance du niveau de qualification : ***maintien du recrutement à l'échelon 3 !***

***Vous êtes candidat.es ou soutenez les candidat.es au concours :
signez, faites signer...■***

Nom, prénom	Situation	Académie, département	signature

PERTES DE POSTES AUX CONCOURS PLP 2014

Au 27 mai 2014, les résultats encore incomplets du CAPLP **affichent déjà une perte de 390 postes** : 20 sur 1460 dès l'admissibilité à l'externe, 27 sur 280 à l'interne, 190 sur 1081 à l'examen professionnalisé et 153 sur 1568 à l'examen exceptionnel alors que les résultats de seulement 4 admissions sont parus.

Pour le SNUEP-FSU, les ÉSPÉ n'ont donc pas encore réussi à reconstituer les viviers de recrutement des PLP, et il peut difficilement en être autrement en l'absence de préparation spécifique à des concours CAPLP, notamment dans certaines disciplines professionnelles.

De plus les doubles admissions (externe-exceptionnel ou CAPLP-CAPES/CAPET) sont traditionnellement défavorables aux PLP.

Le SNUEP-FSU constate également de nombreuses carences dans la formation des PLP. Les ÉSPÉ n'organisent pas de formation spécifique, les PLP sont souvent regroupés avec d'autres corps d'enseignement, ce qui ne permet pas de suivre une formation adaptée par exemple en termes de bivalence.

Dans certaines disciplines professionnelles (notamment celles bénéficiant de dérogations de diplômes pour se présenter au concours), des parcours entiers comprenant préprofessionnalisation, pré-recrutement... font défaut, ce

qui ne permet pas d'amener les candidat-es à la qualification master.

Le SNUEP-FSU déplore aussi le nombre important de stagiaires PLP qui auront un service complet à la rentrée 2014 : 2899 lauréat-es sur les 4359 possibles soit 66,5 %. Pour 2/3 des lauréat-es donc, la part « formation » de l'année de stage sera conditionnée par les possibilités de remplacement, très hypothétiques dans l'enseignement professionnel. Les stagiaires seront certes accompagnés par des tuteurs/tutrices, mais ceux-ci et celles-ci sont moins rémunérés, pas formés et leurs missions deviennent complexes notamment par leur responsabilité sur la titularisation.

Le SNUEP FSU a rapporté à la conférence de presse les difficultés des ÉSPÉ sur le recrutement et la formation des PLP.

Les ÉSPÉ ont donc encore beaucoup de chemin à faire pour satisfaire les besoins de formation des PLP et les espoirs qu'ils ont suscités au SNUEP-FSU.■

Didier Godefroy
secteur.educ@snupep.com

*Intervention du SNUEP-FSU
à la conférence de presse FSU
sur la FDE
Paris, 27 mai 2014*

Retraités et actifs, même combat !

Contribution individuelle

Comme les actifs, les retraités subissent une baisse importante de leur pouvoir d'achat, encore plus importante dans la mesure où depuis 2005 (ou 2002) le gouvernement a décidé d'aligner la revalorisation annuelle des pensions sur l'indice des prix et non sur le salaire moyen.

Au mois de mars, le gouvernement a reporté à nouveau cette revalorisation au 1^{er} octobre 2014, alors que celle-ci devait initialement avoir lieu au 1^{er} janvier et avait déjà été reportée au 1^{er} avril !

Il est des poissons d'avril dont on se passerait bien volontiers...

Pour s'opposer à cette dernière décision, la FSU a appelé les retraité-es à se mobiliser pour une grande manifestation intersyndicale nationale le jeudi 3 juin, avec les autres unions confédérales de retraité-es (CGT, FO, Solidaires). Notre Section Fédérale des Retraités (SFR) a préparé les éléments nécessaires à la mobilisation.

Dans le Bas-Rhin, comme au niveau national, une conférence de presse s'est tenue le 1^{er} avril pour dénoncer la politique gouvernementale et appeler à la mobilisation.

Comme le dit la FSU dans son communiqué du 9 avril 2014, « **Défendre les retraités aujourd'hui, c'est défendre les retraités de demain** ».

Il convient donc que nos syndicats prennent mieux en compte cette question des

retraites et intègrent davantage les retraité-es dans l'action syndicale générale. Nous avons en effet à nous battre tous et toutes pour le maintien et le développement des services publics, quand notre gouvernement veut réaliser 50 milliards d'euros d'économie en trois ans sur les dépenses publiques du pays.

Par ailleurs, un pourcentage considérable d'enseignant-es né-es après guerre (entre 1945 et 1955) parviennent à la retraite. Il serait dommage de les perdre une fois qu'ils/elles ne sont plus dans la vie active, ce qui est plus ou moins le cas actuellement (seulement 4 % de retraité-es au SNUEP-FSU).

Pour y parvenir, il serait souhaitable que davantage de retraité-es soient présent-es dans la direction syndicale nationale et que le syndicat généralise une communication systématique en direction des préretraité-es, notamment par la diffusion du « Pour » spécial retraites.

Le problème a été soulevé par mes soins au Congrès national de Dinard qui, pour l'instant a décidé d'en rester au statu quo. Mais la réflexion est lancée. Espérons qu'elle aboutira positivement ! ■

Bernard Revillon

ex-membre du BN, élu retraité, issu du Congrès 2011 Châtenay-Malabry.

NOUVELLE ADRESSE DU LOCAL NATIONAL

SNUEP-FSU

38 rue Oudiné 75013 PARIS

Métro Olympiades ou Bibliothèque, Tram Maryse Bastié

Téléphone : 01 45 65 02 56, snuep.national@wanadoo.fr

www.snuep.com

Réforme ferroviaire : la FSU soutient la mobilisation pour un service public de qualité !

Le projet de loi de réforme ferroviaire arrive devant le parlement. Sous couvert de l'unification de 2 établissements, il amène en réalité un morcellement supplémentaire de la SNCF en 3 établissements pour faire face à l'ouverture à la concurrence. En effet, dans le cadre de la libéralisation du transport européen, ce projet ouvre la voie à une privatisation de la SNCF.

Dénoncé par les salariés en grève depuis 7 jours, il est loin de répondre aux enjeux du service public ferroviaire fret et voyageurs.

La FSU soutient cette mobilisation et estime que l'opposition entre les usagers et les personnels du système ferroviaire est non seulement injuste mais aussi totalement contre-productive. De même les tentatives d'instrumentalisation autour du bac.

En effet, notre pays a besoin d'un service public ferroviaire fret et voyageurs de qualité, dans le respect du développement durable, et sur l'ensemble du territoire. L'ouverture à la concurrence privée et la recherche de rentabilité financière ne le permettra pas.

Tous les citoyens sont donc concernés par un débat qui aujourd'hui n'a pas lieu.

Les questions du désendettement et du financement de ces transports doivent être effectivement traitées mais de manière à permettre le développement nécessaire du système ferroviaire tout en assurant la qualité et la sécurité du réseau dans une logique de service public.

Il est aussi nécessaire pour développer le système ferroviaire, de conforter les missions de services publics des agents de la SNCF, préserver leurs droits, répondre à leurs attentes et de les rassembler dans l'objectif commun de réaliser un service public de qualité.

Le gouvernement doit entendre les agents de la SNCF plutôt que de les stigmatiser aux yeux de l'opinion publique et ouvrir le dialogue social en acceptant de négocier avec les salariés qui défendent un projet au service de l'intérêt général.

Les parlementaires doivent donc donner le temps nécessaire du débat pour la défense du service public ferroviaire. ■

Communiqué FSU
Les Lilas, 17 juin 2014

RAPPEL : ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Le SNUEP-FSU a déposé un PRÉAVIS DE GRÈVE NATIONALE les 7, 8 et 9 juillet 2014 pour couvrir les jours arrêtés par chaque recteur pour le déroulement de l'épreuve de contrôle. Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, tout-e collègue refusant de participer à l'épreuve de rattrapage sera administrativement couvert-e dans sa démarche.

Le SNUEP-FSU continue de porter ses propositions de nouvelles modalités de certification à mettre en œuvre afin de garantir la qualité des diplômes. L'épreuve de rattrapage doit laisser aux candidat-es le choix des matières en fonction des résultats du 1^{er} groupe, à l'instar de ce qui se pratique dans les autres voies du baccalauréat.

Le SNUEP-FSU demande à ce que l'on revienne à des principes sérieux, cohérents et lisibles en matière d'évaluation des élèves avec notamment un retour à l'anonymat des candidat-es et un cadrage national des épreuves et des sujets. ■

Épreuve de contrôle

préavis déposé
par le SNUEP-FSU
le 5 juin 2014